/

624 1643

REQUETE D'EMOLUMENTS TARIFÉS

REÇU LE
25 SEP. 2024
Procédures Collectives

REQUÊTE

À Monsieur Claude DUFAUR, Président du Tribunal de Commerce de Bobigny
Monsieur le Président,

La **SELARL BALLY MJ**, agissant en qualité de Mandataire Liquidateur,
A l'honneur de vous exposer

Que le Tribunal de Commerce de BOBIGNY, par Jugement en date du 14 septembre 2022
A prononcé la Liquidation judiciaire de la SARL NATHAN DIFFUSION
Et a désigné l'Exposant en qualité de Mandataire Liquidateur.
Que les opérations ont suivi leur cours et que l'Exposant prie qu'il vous plaise Monsieur le Président, vouloir bien, en application des articles R 663-18 et suivants du Code de Commerce arrêter les émoluments tarifés auxquels il peut avoir droit.
ET CE SERA JUSTICE

Droit fixe (perçu) :	2351.25 HT
Droit proportionnel :	4050.80 HT
Débours :	180.43 HT

Bobigny le 24 septembre 2024
Le Mandataire Liquidateur

62 no 16473

REÇU LE
22 OCT. 2024
SERVICE PROCÉDURES COLLECTIVES

ORDONNANCE

PROCÉDURE : SARL NATHAN DIFFUSION

N° PC : 2022J00859

Le juge taxateur, agissant par délégation du Président du Tribunal de Commerce de Bobigny, en application des dispositions des articles R 663-3 à R 663-29 du code de commerce, ordonne que les émoluments tarifés de la SELARL BALLY MJ es qualités de mandataire liquidateur soient arrêtés à la somme de :

Droit fixe (perçu) :	2351.25 HT
Droit proportionnel :	4050.80 HT
Débours :	180.43 HT

Bobigny le, 16 octobre 2024.

Le Greffier C. MOUILLERON

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

N° de GREFFE : 2022J00859

LIQUIDATION JUDICIAIRE
PRONONCÉE PAR JUGEMENT EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2022

SARL NATHAN DIFFUSION
23 RUE MARCEL BOURDARIAS
93400 SAINT OUEN SUR SEINE

Monsieur Philippe MARIN
Juge-Commissaire

SELARL BALLY MJ
Mandataire Liquidateur

ETAT DES EMOLUMENTS TARIFÉS

Version applicable aux procédures ouvertes
à compter du 1er mars 2020

Article du Code de Commerce	1/ DROIT FIXE DÉBOURS	MONTANT
R 663-18 à R 663-20	- Liquidation Judiciaire (perçu)	2351,25
	- Débours (voir note)	180.43
	TOTAL PAGE 1	2531.68

Article du Code de Commerce	2 / DROIT FIXE RELATIF AUX CRÉANCES / CONTENTIEUX	Nombre	Montant
R 663-22	**A/ Enregistrement des créances non vérifiées** - 4,70 € par créance inférieure à 150€ - 9,41 € par créance supérieure à 150€		
R 663-23	**B/ Vérification des créances non salariales** - 28,22€ par créance comprise entre 40€ à 150€ - 47,03€ par créance supérieure à 150€	3	141.09
R 663-24	**C/ Vérification des créances salariales** - 112,86€ par salarié porté sur le relevé		
R 663-25	**D / Suivi de contentieux** - 94,05€ par créance contestée non salariale - 94,05€ par revendication - 94,05€ par instance prud'homale		
	TOTAL PAGE 2		141.09

Article du Code de Commerce	3/ DROIT PROPORTIONNEL SUR ACTIF RÉALISÉ /ENCAISSEMENT & RECOUVREMENT	Produit taxable	Montant
R 663-29	**A/ Cession d'actifs mobiliers corporels** - Produit total TTC : - Déduction intervenants TTC : - Montant taxable : De 0 à 15 000€ : 4,703% De 15 001€ à 50 000€ 3,762% De 50 001€ à 150 000€ 2,822% De 150 001€ à 300 000€ 1,411% Au-delà de 300 000€ 0,941%		
	B/ Sommes encaissées ou recouvrées - Produit total TTC : 1937.92 - Déduction intervenants TTC : - Montant taxable : 1937.92 De 0 à 15 000€ : 4,703% De 15 001€ à 50 000€ 3,762% De 50 001€ à 150 000€ 2,822% De 150 001€ à 300 000€ 1,411% Au-delà de 300 000€ 0,941%		91.14
	TOTAL PAGE 3		91.14

Article du Code de Commerce	3/ DROIT PROPORTIONNEL SUR ACTIF RÉALISÉ ECAISSEMENT & RECOUVREMENT	Produit taxable	Montant
R 663-29	**C/ Cession d'actif immobilier & mobilier corporel** - Produit total TTC : - Déduction intervenants TTC : - **Montant taxable :** De 0 à 15 000€ : 4,703% De 15 001€ à 50 000€ 3,762% De 50 001€ à 150 000€ 2,822% De 150 001€ à 300 000€ 1,411% Au-delà de 300 000€ 0,941%	55000.00 ✓ 55000.00	705.45 1316.70 141.10
	TOTAL PAGE 4		2163.25

Article du Code de Commerce	**4 / DROIT PROPORTIONNEL SUR L'ACTIF RÉPARTI**	Produit taxable	Montant
R 663-30	**A / Somme totale répartie ou à répartir** - Répartition faite - Répartition à venir - - **Total taxable**	 46000.00 46000.00	
	B /Rémunération de la répartition De 0 à 15 000€ : 4,232% De 15 001€ à 50 000€ 3,292% De 50 001€ à 150 000€ 2,351% De 150 001€ à 300 000€ 1,411% Au-delà de 300 000€ 0,705%		 634.80 1020.52
	C/ Réduction de moitié du droit en cas de répartition au profit d'un seul créancier - **€ X 50%**		
	TOTAL PAGE		1655.32

N° GREFFE : 2022J00859

LIQUIDATION JUDICIAIRE

SARL NATHAN DIFFUSION

Monsieur Philippe MARIN
Juge-Commissaire

SELARL BALLY MJ
Mandataire Liquidateur

ETAT DES EMOLUMENTS TARIFÉS

Version applicable aux procédures ouvertes à compter du 1er mars 2020

Article du Code de Commerce	RÉSUMÉ		Montant des émoluments
R663-18	Droit Fixe		2351,25
	Débours		180.43
	Droits fixes sur créances		
R663-22 R663-23 R663-24 R663-25	- Créances enregistrées.....		
	- Créances vérifiées	141.09	
	- Créances salariales		
	- Contestation de créances non salariales		
	- Revendication/restitution		
	- Instances prud'homales		
R663-29	Droit proportionnel sur actifs		
	- Réalisation d'actifs mobiliers corporels		
	- Encaissement & recouvrement de créances	91.14	
	- Réalisation d'actif immobilier ou mobilier incorporel (par actif cédé)	2163.25	
R663-30	Droit proportionnel sur répartition		
	- Droit proportionnel sur répartition	1655.32	
	Total droit gradué	4050.80	4050.80
	TOTAL EMOLUMENTS HORS TAXE		6582.48
	A DÉDUIRE ACOMPTE DROIT FIXE		-2351.25
Bobigny le 24 septembre 2024	TOTAL HT		4231.23
SELARL BALLY MJ Mandataire Liquidateur	TVA 20%		846.25
	TOTAL TTC		**5077.48**